Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260409-2026040911-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du jeudi 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire. La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3 avril 2026 et affichés à la mairie le 3 avril 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 14 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents (14) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony, GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*
Absents excusés (1) : *PÉDRONO Tanguy*
Pouvoirs (1) : *PÉDRONO Tanguy donne pouvoir à TRÉGARO Nicolas*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:BOULVAIS Marine*

11- Prévisions des animations de l'été

Madame Françoise DIABAT présente les diverses animations qui pourraient être organisées cet été :
Kayak sur l'étang (15 € la séance par personne)
Sortie à Kingoland prévue le jeudi 30 juillet (devis du car Le Net =282 € TTC ou Gautier =350 € TTC) – le prix de l'entrée à Kingoland est de 20.50 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident les animations proposées ci-dessus et décident de fixer la participation des familles pour la sortie à Kingoland au prix de 20.50 € par enfant.
L'activité Kayac est proposée gratuitement aux familles.

L'association Ô Bon Kru (comité des fêtes) organise un après-midi « inter-quartiers » le samedi 25 juillet et souhaite proposer un feu d'artifice. Cette année, la commune ne proposera pas de spectacle comme les années passées, mais pourrait aider à financer le feu d'artifice. Les années passées, le cout du spectacle était environ de 1000 €. A ce titre, le conseil municipal donne un accord de principe pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ÔBK, d'un montant de 1 000 €, à condition que l'association vienne présenter son projet lors du prochain conseil municipal.

Le Maire, David BOULVAIS

